

# COMMISSION DES JEUNES

REUNION DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2019

## PV N° 3

**Présents** : MM. COUBRET, MARTINEZ, COUTY, DUFAUD,

**Excusés** : MM. BEAUGE, MAUMEGE, COUT, LACROIX, BEAUCHET.

**Assistent** : MM. TRICOCHÉ, LACOTE.

### \* ADOPTION D'UN PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du 30/09/19 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

## CHAMPIONNATS JEUNES A 11 - CATEGORIES U15 ET U17

### \* CATEGORIE U17 :

#### Observations et suivi :

- 6 journées réalisées sur 6 planifiées pour 17 rencontres jouées sur 18.
- Pas de match en retard.
- « Deux Championnats en un » avec l'ES Guérétoise en tête (sans faute) et Creuse Pôle Sud en dernière position (0 point).

#### Actions et décisions :

- **Planification deuxième partie de saison** : la Commission va consulter l'ensemble des clubs concernés afin d'avoir le point de vue de toutes les parties quant aux éventuelles possibilités qui ont été formulées (jouer en Haute-Vienne, en Corrèze ou en Creuse, pratique du Futsal, journées ponctuelles « foot à 8 », ...).

Ce contact sera réalisé par mail et transmis aux clubs ainsi qu'aux éducateurs des équipes.

- **Forfait général de FOOT ACC 23-Ste FEYRE-St FIEL** : la Commission entérine la décision et applique une amende de 75 euro (25 euro x 3), conformément au règlement.

### \* CATEGORIE U15 :

#### Observations et suivi :

- 5 journées réalisées sur 5 planifiées pour 23 rencontres jouées sur 25.
- Deux forfaits ont été enregistrés, pour un match à reporter et un match reporté non joué (Arrêté Municipal).
- Un Championnat homogène avec une équipe se détachant (Creuse Pôle Sud, sans faute) pour 7 équipes ayant connu la victoire et la défaite au moins une fois.
- Deux équipes (Pays Marchois et Foot Acc 23-Ste Feyre-St Fiel (2)) en difficulté depuis le début de saison .... mais toujours « en vie ».

#### Actions et décisions :

- **Rencontre non jouée PAYS MARCHOIS / BOURGANEUF** : prévue initialement le 14/09/19 lors de la journée n° 1, reportée au 02/11/19 mais non jouée suite à un Arrêté Municipal, la Commission demande aux deux parties de trouver une date convenant à tous (un mercredi avant la dernière journée de Championnat prévue le 07/12/19) et de la communiquer au District.

- **Rencontre non jouée BOURGANEUF / FOOT GENERATION 2000-NORD EST CREUSE-ESPOIRS DES COMBRAILLES** : prévue initialement le 12/10/19 lors de la journée n° 4, la Commission fixe la rencontre au samedi 30 novembre 2019 (même lieu et même horaire).

- **Reports éventuels** : la Commission rappelle que toutes les rencontres devront être jouées à la date du samedi 8 décembre 2019.

En cas d'impossibilité de jouer une rencontre à la date prévue, il est possible de planifier celle-ci (après accord des deux équipes concernées) sur une autre date se situant avant ou après la date initiale (celle-ci ne devant pas se situer après la date de la dernière journée de Championnat).

Nous demandons aux deux clubs de nous informer par mail en nous communiquant date, lieu et horaire de la rencontre.

- **Forfait de FOOT ACC 23-Ste FEYRE-St FIEL (2) le 05/10/19 lors de la journée n° 3 face à Foot Génération 2000-Nord Est Creuse-Espoirs des Combrailles** : la Commission entérine la décision et applique une amende de 25 euro pour ce deuxième forfait, conformément au règlement.

## CHAMPIONNATS JEUNES A 8 - CATEGORIES U11 ET U13

### \* **CATEGORIE U13** :

#### **Observations et suivi** :

- Première Série : 2 journées réalisées sur 2 planifiées pour 10 rencontres jouées sur 10.

Deux équipes se détachent en haut (ES Guéretoise (1) et (2)) et en bas du classement (Ste Feyre-St Fiel-Bonnat (2) et Pays Marchois).

- Deuxième Série : 2 journées réalisées sur 2 planifiées pour 6 rencontres jouées sur 6.

Une équipe se détache (Creuse Pôle Sud), tandis que deux sont en difficulté (ES Guéretoise (3) et Foot Acc 23).

- Troisième Série : 2 journées réalisées sur 2 planifiées pour 10 rencontres jouées sur 10.

Trois équipes sur une bonne dynamique et se partageant la première place du classement (Bénévent-Marsac, Nord Est Creuse (2) et Foot Génération 2000 (2)).

#### **Actions et décisions** :

- **Reports éventuels** : la Commission rappelle que toutes les rencontres devront être jouées à la date du samedi 8 décembre 2019.

En cas d'impossibilité de jouer une rencontre à la date prévue, il est possible de planifier celle-ci (après accord des deux équipes concernées) sur une autre date se situant avant ou après la date initiale (celle-ci ne devant pas se situer après la date de la dernière journée de championnat).

Nous demandons aux deux clubs de nous informer par mail en nous communiquant date, lieu et horaires de la rencontre.

- **Arbitrage à la touche** : la Commission rappelle aux éducateurs que l'arbitrage à la touche doit être réalisé par les joueurs dans la mesure du possible.

Il sera obligatoire pour l'équipe accédant au niveau régional.

### \* **CATEGORIE U11** :

#### **Observations et suivi** :

- 17 critères réalisés sur 18 planifiés (critérium prévu à Ste Feyre lors de la 2<sup>ème</sup> journée annulé ; équipes réparties sur les autres critères planifiés permettant à tous de jouer).

- Les « défis techniques » sont réalisés grâce à l'effort des éducateurs ce qui est positif.

La Commission est satisfaite et les encourage à poursuivre.

- Les « feuilles de licences » et « feuilles compte-rendu » sont renvoyées de manière plutôt complète à ce jour ce qui est également positif.

Quelques difficultés relevées dans la manière de remplir les feuilles « défis techniques » sans conséquence majeure.

### Actions et décisions :

- **Licences** : la Commission relève des licences non actives et des jeunes inscrits notifiés de « demande de licence en cours » alors qu'aucune démarche n'est effectuée auprès de la Ligue.

En rappelant aux clubs qu'un jeune n'est pas autorisé à participer si sa licence n'a pas été enregistrée par le club (puis validée par la Ligue), la Commission fera un dernier point lors de la prochaine réunion et avisera en fonction.

- **Planification période novembre-décembre** : la deuxième phase a été programmée par la Commission et transmise aux clubs et éducateurs concernés.

Celle-ci comportera trois journées critériums, une journée festi-foot et une journée « Foot de Cœur » prévues les samedis 9, 16 et 23 novembre 2019, et 7 et 14 décembre 2019.

- **Atelier « Programme Educatif Fédéral »** : il a été inséré un défi « Programme Educatif Fédéral » afin de prolonger le déploiement de cet outil auprès des jeunes de cette catégorie.

La Commission rappelle qu'il est possible aux éducateurs de moduler les défis « conduite de balle » et « jongleries » afin de les rendre plus attractifs.

## CHAMPIONNATS JEUNES A 5 - CATEGORIES U7 ET U9

### \* CATEGORIE U9 :

#### Observations et suivi :

- Trois secteurs ont été définis.

- Secteur A : plateau du 28/09/19 à Sud Est Creuse (pas de compte-rendu), plateau du 12/10/19 à Aubusson (reporté au 23/11/19), plateau du 19/10/19 à Auzances (21 enfants dont 3 filles, festi-foot à 7 équipes de 3).

- Secteur B : plateau du 28/09/19 à Nord Est Creuse (51 enfants dont 8 filles pour 10 équipes), plateau du 12/10/19 à Ste Feyre (pas de compte-rendu), plateau du 19/10/19 à Bonnat (pas de compte-rendu).

- Secteur C : plateau du 28/09/19 à St Vaury (64 enfants dont 4 filles pour 12 équipes), plateau du 12/10/19 à Bénévent l'Abbaye (pas de compte-rendu), plateau du 19/10/19 à Guéret (pas de compte-rendu).

#### Actions et décisions :

- Des plateaux auront lieu à la place des Interclubs le 23/11/19 à Aubusson à 10 heures (Secteur A), Bonnat à 15 heures (Secteur B) et St Vaury à 10 heures (Secteur C).

- **La Commission constate qu'il manque beaucoup de feuilles de licences et remercie les clubs de bien vouloir les remettre au responsable du plateau à chaque fois.**

### \* CATEGORIE U7 :

#### Observations et suivi :

- Concernant la première phase, et afin d'avoir un plus grand nombre d'équipes sur les plateaux, la Commission a décidé de passer de 4 secteurs à 2.

- Secteur A : plateau du 12/10/19 à Espoirs des Combrailles (49 enfants dont 7 filles pour 11 équipes).

- Secteur B : plateau du 12/10/19 à La Souterraine (58 enfants dont 10 filles pour 14 équipes).

#### Actions et décisions :

- Des plateaux auront lieu à la place des Interclubs le 23/11/19 à Auzances à 10 heures (Secteur A) et Ste Feyre à 10 heures (Secteur B).

- **La Commission constate qu'il manque beaucoup de feuilles de licences et remercie les clubs de bien vouloir les remettre au responsable du plateau à chaque fois.**

## ATTRIBUTION MANIFESTATIONS JEUNES U11 ET U13

La Commission avait lancé un appel à candidatures aux clubs souhaitant organiser les événements **« Festival U13 Départemental »**, **« Challenge U11 Jean Fougère »** et **« Challenge U11 Camille Mérot »** et **« Journée Nationale U6-U9 »**.

Après lecture des différents courriers envoyés par les clubs, voici l'attribution de ces manifestations pour la saison :

- **Festival U13 Départemental** : l'organisation est attribuée au club de Foot Génération 2000. La manifestation aura lieu le samedi 4 avril 2020 sur la journée.

- **Challenge U11 Jean Fougère** : l'organisation est attribuée au club de l'ESM La Souterraine. La manifestation aura lieu le samedi 16 mai 2020 sur la journée.

- **Challenge U11 Camille Merot** : l'organisation est attribuée au club de Sud Est Creuse. La manifestation aura lieu le samedi 16 mai 2020 sur la journée.

- **Journée Nationale U6-U9** : l'organisation est attribuée au club de l'EF Aubusson. La manifestation aura lieu le samedi 30 mai 2020 sur la journée.

La Commission remercie tous les clubs s'étant portés candidats (Nord Est Creuse, Ste Feyre, ESM La Souterraine, Bourganeuf, Felletin, ES Guérétoise, Foot Génération 2000, Rougnat, Sud Est Creuse, Aubusson) et rappelle que d'autres organisations de manifestations jeunes seront à pourvoir pour cette saison.

Les clubs retenus seront contactés prochainement dans le but de préparer au mieux ces événements.

## FORMATIONS EDUCATEURS

- **Module U11 - 25, 26 et 27 octobre 2019** : formation réalisée avec 14 participants sous la tutelle de Sylvain LACOTE et Franck TRICOCHÉ.

Déroulement positif avec la présence des enfants de l'ES Guérétoise et de l'US St Fiel permettant une mise en pratique dans de bonnes conditions pour nos stagiaires.

Remerciements aux enfants présents, aux stagiaires pour leur engagement et leur sérieux, et au club de l'ES Guérétoise pour la mise à disposition de ses structures.

- **Module Seniors - 1<sup>er</sup>, 2 et 3 novembre 2019** : formation réalisée avec 15 participants sous la tutelle d'Olivier BOURDIAUX et Franck TRICOCHÉ.

Déroulement positif malgré des conditions météorologiques difficiles avec suffisamment de stagiaires permettant une mise en pratique dans de bonnes conditions pour nos éducateurs.

- **Formations à venir** : pour rappel, voici les formations dispensées par le District de la Creuse sur les mois de novembre et décembre 2019.

Module Projet Associatif : 16 heures de formation les samedi 23 et dimanche 24 novembre 2019 à Guéret.

Module U17-U19 : 16 heures de formation les vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 décembre 2019 à Guéret.

Module U13 : 16 heures de formation les vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 décembre 2019 à Guéret.

Certification CFF 1 : samedi 14 décembre 2019 à Guéret.

## POINTS DIVERS ET MAILS

- **Coupes départementales jeunes à 11** : afin de préparer au mieux ces compétitions, la Commission permettra aux clubs concernés d'inscrire leur(s) équipe(s) respective(s).

Une fois cette étape effectuée, il sera réfléchi à la formule à adopter et la date du premier tirage lors de la prochaine Commission.

- **Catégories U15 et U17 - arbitrage** : en cas de report de rencontre de dernière minute, Jean-Claude VILLATTE (responsable des Jeunes Arbitres) souhaite être contacté afin de pouvoir transmettre l'information à l'arbitre désigné et ainsi éviter un déplacement inutile.

Ses coordonnées seront transmises directement aux éducateurs des équipes concernées.

- **Championnats U13, U15 et U17 - règlement** : pour rappel en cas d'égalité de point à la fin du championnat, voici la liste des critères permettant de départager deux équipes (articles des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine).

Article 13 - Attributions des points

Pour l'ensemble des compétitions régionales et départementales, l'attribution des points s'effectuera de la manière suivante :

- Match gagné 3 points
- Match nul 1 point
- Match perdu 0 point
- Forfait, Pénalité Retrait d'1 point

Article 14 - Classement en championnats

1/ En cas d'égalité de points dans une poule, le classement des clubs est effectué en tenant compte

:

- a. Du classement aux points du ou des matchs joués entre les clubs ex-aequo
- b. De la différence entre les buts marqués et concédés lors des matchs joués entre les clubs ex-aequo
- c. De la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de l'épreuve
- d. Du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve
- e. Selon le classement des équipes concernées au Challenge du Fair-Play
- f. Du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons
- g. D'un match de barrage sur terrain neutre avec prolongation éventuelle et tirs aux buts

2/ Lorsque l'obligation se présente de désigner pour une accession, un maintien ou une rétrogradation pour une division donnée, un nombre d'équipes différent du nombre de poules, un classement est établi pour l'ensemble des équipes du même rang de la division concernée :

Si le nombre de matchs comptabilisés est égal dans les poules concernées

- a. Du nombre de points obtenus à l'issue du championnat
- b. De la différence entre les buts marqués et concédés
- c. Du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve
- d. Du classement au Challenge du Fair-Play
- e. Du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons
- f. D'un match de barrage sur terrain neutre avec prolongation éventuelle et tirs aux buts

Si le nombre de matchs comptabilisés est différent dans les poules concernées

a. Du quotient entre le nombre de points marqués et le nombre de matchs comptabilisés

b. Du quotient entre la différence de buts marqués et concédés et le nombre de matchs comptabilisés

c. Du quotient entre le plus grand nombre de buts marqués et le nombre de matchs comptabilisés

d. Du classement au Challenge du Fair-Play

e. Du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons

f. D'un match de barrage sur terrain neutre avec prolongation éventuelle et tirs aux buts

- **Proposition de tournoi - USC Bourgneuf** : la Commission informe le club de l'USC Bourgneuf qu'elle valide les dates demandées des 11 et 12 avril 2020 pour la mise en place d'un tournoi U15.

**Prochaine réunion : lundi 16 décembre 2019.**

**Le Président : Léo MARTINEZ.**